

## Examen pilote de l'examen professionnel pour **Agent(e) professionnel(le) de sécurité manifestations** avec brevet fédéral

### Publication pour le printemps 2019

#### Personnes cibles :

Les agents professionnels de sécurité manifestations accomplissent leur travail principalement lors de concerts, de manifestations en plein air, de manifestations sportives, de fêtes et d'autres événements nécessitant ordre et sécurité. Ils contrôlent les accès, dirigent les flux de visiteurs, donnent des informations et veillent à l'ordre et à la tranquillité.

<b>Dates des examens :</b> (1 jour par candidat)	02.04. jusqu'au 12.04.2019
<b>Lieu d'examen :</b>	canton FR
<b>Taxe d'examen :</b>	CHF 2'100.--
<b>Matériel d'examen :</b>	CHF 350.--
<b>Inscription obligatoire dans le registre du SEFRI :</b>	CHF 40.--
<b>Répétants :</b>	selon la décision de la commission d'examen
<b>Totale examen professionnel manifestations :</b>	<b>CHF 2'490.--*</b>

**Inscription :**  
AESS  
Postfach  
3052 Zollikofen

Le formulaire d'inscription, le règlement et la directive d'examen sont disponibles sur le site internet de l'AESS ([www.vssu.org](http://www.vssu.org)). L'inscription peut se faire à travers le site web de l'AESS.

En cas de nombreuses inscriptions, la date de réception du dossier complet sera déterminante.

**Délai d'inscription : 15 septembre 2018**

**Les inscriptions tardives ou incomplètes au moment du délai d'inscription  
ne seront pas prises en compte !**

### Planning des prochains examens

Vous trouverez des dates supplémentaires sur le site web de l'AESS.

\* Remboursement partiel de la taxe d'examen en cas de réception de subventions.